

accès aux munitions? Le gouvernement a-t-il l'intention de donner suite à l'idée selon laquelle les détaillants canadiens devraient avoir accès à des sources extérieures?

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, j'ai reçu, le 3 février, le rapport de la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce. Il est maintenant publié en conformité des dispositions de la loi. Je suis à l'étudier afin de présenter des recommandations à mes collègues, de sorte que je ne saurais dire en ce moment quelle décision le gouvernement prendra à ce sujet.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

RENVOI AU COMITÉ PERMANENT DES CRÉDITS
DU MINISTÈRE

L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures) propose:

Que les postes 76 à 105 inclusivement, figurant au budget principal des dépenses de 1959-1960, relatifs au ministère des Affaires extérieures, soient retirés du comité des subsides et déferés au comité permanent des affaires extérieures, sous réserve toujours des pouvoirs que possède le comité des subsides à l'égard du vote des deniers publics.

—Monsieur l'Orateur, je me réjouis d'avoir l'occasion d'appuyer la motion inscrite à mon nom, afin de faire connaître à la Chambre l'opinion du gouvernement sur plusieurs questions qui intéressent directement le Canada à l'heure actuelle.

Avant de le faire, cependant, j'aimerais, à titre personnel, à vrai dire à titre officiel, exprimer ma reconnaissance de l'hospitalité qui m'a été témoignée au Brésil, où j'ai fait une visite officielle de deux semaines en novembre dernier, et aussi de l'accueil qu'on m'a fait au Mexique, où j'ai eu l'honneur de représenter le Canada en décembre dernier lors de l'inauguration du nouveau président, M. Lopez Mateos. Des entretiens avec les personnalités dirigeantes de ces deux pays m'ont permis de recueillir une foule de renseignements, et j'ai pu observer de près l'expansion considérable, non seulement de ces deux pays, mais de l'Amérique latine en général.

Je suis revenu au Canada convaincu que nos relations avec l'Amérique latine peuvent et doivent s'intensifier par des communications plus faciles, par le commerce et en raison de la communauté de nos intérêts.

En conformité de la ligne de conduite que j'ai adoptée par le passé, je ne tenterai pas cet après-midi un survol de la situation mondiale; mais, comme je l'ai dit tantôt, j'essaierai d'exposer l'attitude du gouvernement sur certaines questions précises.

J'allais dire, et peut-être devrais-je le dire, que le plus important et le plus urgent des

[M. Argue.]

problèmes du Canada et de ses alliés de l'OTAN se pose dans le domaine des rapports entre l'Est et l'Ouest. J'aborde ce sujet gravement, mais sans pessimisme. Quand j'ai présenté mes crédits en juillet de l'an dernier, je crois, j'ai parlé de la nécessité de maintenir nos dispositifs de défense et aussi de chercher à intensifier la confiance réciproque pour en venir à une entente avec l'Union soviétique. Les dirigeants communistes, comme nous le savons tous, ont fait profession de vouloir atténuer la tension et réduire les manifestations de la guerre froide. Pareille profession est certes difficile à concilier avec les exigences que le gouvernement soviétique a formulées le 27 novembre 1958 en déclarant que les accords existants à l'égard de Berlin sont nuls et non avenues.

Quels que puissent avoir été les objectifs fondamentaux des Russes, je dois signaler que ces tactiques ne reflètent pas l'image d'un État s'évertuant à amoindrir la tension internationale. Au contraire, l'Union soviétique a de plein gré décidé de provoquer une crise là où il n'en existait pas récemment, plongeant ainsi le monde entier dans une nouvelle période d'anxiété profonde qui ne se dissipera pas tant que les esprits ne s'entendront pas dans des pourparlers entre l'Est et l'Ouest et qu'on n'en arrivera pas à un accord quelconque sur la question allemande.

La situation existant à Berlin était la question critique qu'on devait étudier à la réunion du Conseil de l'OTAN tenue à Paris en décembre dernier. Avec mes collègues, le ministre des Finances, le ministre de la Défense et le ministre de la Production de défense, j'ai eu l'honneur de représenter le Canada à cette réunion. Les députés se souviendront qu'avant la réunion officielle du Conseil de l'OTAN qui a débuté le 16 décembre, il s'est tenu le dimanche 14 décembre une réunion à laquelle assistaient les représentants des trois puissances occupantes de l'Ouest: le Royaume-Uni, les États-Unis et la France. A cette réunion qui s'est tenue, je le répète, avant celle du Conseil, assistaient aussi des représentants de l'Allemagne occidentale; de même, M. Willie Brandt, qui nous a fait récemment l'honneur d'une visite, s'y trouvait à titre de maire de Berlin-Ouest. A la suite de cette réunion des trois puissances occupantes et de l'Allemagne occidentale, on a publié une déclaration où elles rejetaient publiquement les propositions soviétiques et réaffirmaient leur détermination de maintenir leur position et leurs droits dans la ville, y compris le droit d'accéder librement à Berlin.

Lorsque la question a été soumise au conseil de l'OTAN, la délégation du Canada s'est appliquée activement,—et je dis, sans fausse modestie, que nous nous sommes appliqués